

**PROCES VERBAL DU COSP
DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE POITIERS
DU 21 JANVIER 2019**

Affaire suivie par Christelle POTIER

PV 2019-01-21

Courriel : christelle.potier@univ-poitiers.fr

**ADOPTÉ à
l'unanimité**

Par courrier du Directeur de l'ESPE en date du 10 Janvier 2019, le COSP de l'ESPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 21 Janvier 2019.

Étaient présents:

Membres de droit :

- Mme Valérie LEFEUVRE, Ingénieur d'études, application ENT et web, Imédia, UP
- M Nicolas VIBERT, Directeur de Recherche, Directeur du CeRCA, UP
- M Éric LAMBERT, Professeur des Universités, porteur du projet DysApp, UFR SHA
- M. Christophe RABALLARD, directeur délégué aux partenariats stratégiques et à l'innovation (DDPSI) - CNED

Personnalités extérieures :

- Mme Agnès CASTEL, IEN 1^{er} degré, académie de Poitiers
- Mme Maylis SANTA-CRUZ, Maître de conférences, UFR Langues et Civilisations, Université de Bordeaux-Montaigne
- Mme Cécile BETERMIN, IA-IPR, Responsable de la CARDIE, académie de Poitiers
- Mme Marie BREGEON, Ingénieure de formation Département formation des personnels de l'enseignement scolaire, IHEEF
- M. Daniel GAONAC'H, Professeur des universités psycho cognitive, ex UP
- M Jean-Michel PERRON, Directeur Recherche et Développement, CANOPE
- Mme Magali SORIN, Inspectrice formation continue des adultes IEN Sciences et Techniques Industrielles, académie de Poitiers

Membres avec voix consultative :

- M. Mario COTTRON, Directeur de l'ESPE académie de Poitiers, UP
- Mme Christelle POTIER, Responsable des services administratifs, UP
- M David FEVIN, Directeur du site ESPE de la Vienne

Étaient excusés :

- Mme Émilie CARATINI, Maître de conférences, responsable de la prépro, UFR LL
- Mme Caroline BLONDY, Professeur agrégée histoire-géographie, FLASH
- Mme Nathalie IMBERT, Maître de conférences Biologie, FST
- M Patrice CORNIERE, Professeur certifié EPS, FLASH
- M Stéphane GILOT, DAFCO et chargé de mission liaison lycée/université, académie de Poitiers
- M Ivan GUILBAULT, Secrétaire général-adjoint, Directeur des moyens, académie de Poitiers
- Mme Michèle VINEL IA-IPR EPS, DAFPEN, académie de Poitiers
- M Fabien AUDAT, Développeur réSeau des Professionnels du Numérique (SPN)

ORDRE DU JOUR :

- 1- Election du Président du COSP
- 2- Approbation du procès-verbal du COSP du 24 octobre 2018
- 3- Désignation parmi les membres du COSP de membres appelés à siéger dans les commissions consultatives de l'ESPE
- 4- Informations et échanges sur la réforme de la formation des enseignants
- 5- Informations et échanges sur l'appel à projet « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation »
- 6- Questions diverses.

La séance est ouverte à 14h10.

Mario COTTRON accueille les nouveaux membres de ce COSP dont c'est la première séance dans sa nouvelle composition. Il rappelle la forte implication du Rectorat dans les différentes instances de l'ESPE. Il informe l'ensemble des membres que le calendrier des séances est déjà déterminé et accessible sur le site internet (prochaine séance le 11 mars 2019).

Le Doyen des membres de l'assemblée étant Daniel GAONAC'H, c'est à lui que revient la présidence de la séance, dans l'attente de l'élection du nouveau président.

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

Mario COTTRON informe le COSP du décès de Monsieur TESTARD, qui avait été nommé par le président de l'Université de La Rochelle pour siéger dans cette instance (il y a quelques années, Monsieur TESTARD avait présidé le CSP de l'IUFM). Une minute de silence est observée en hommage à notre collègue.

Daniel GAONAC'H rappelle l'ordre du jour. Aucune question diverse n'est ajoutée.

1 – Election du Président du COSP

Daniel GAONAC'H propose sa candidature et rappelle le rôle joué par le COSP dans le dossier d'accréditation de l'ESPE, pour la réponse à l'appel à projet PIA3 ainsi que son implication dans ce projet. Il indique aussi qu'il se réserve le droit de renoncer à cette fonction en cours de mandat.

Aucun autre membre ne propose sa candidature pour la présidence du COSP. Les membres acceptent de se prononcer à main levée pour le vote :

10 votes pour

1 abstention

(11 votants, pas de procuration).

Daniel GAONAC'H est élu Président du COSP. Il propose qu'il soit fait lecture des noms des personnes excusées pour cette séance.

2 – Approbation du PV du COSP du 29 mai 2018

Le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2018, est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

3 – Désignation parmi les membres du COSP de membres appelés à siéger dans les commissions consultatives de l'ESPE

D. GAONAC'H indique quelles sont les commissions consultatives qui doivent être complétées et le nombre de personnes attendues pour chacune d'elles.

La commission pédagogique émet des avis sur les orientations pédagogiques, l'élaboration, le suivi et l'évaluation de l'offre de formation, le recrutement des étudiants, les questions relatives à la vie universitaire ... le COSP doit désigner 3 membres.

La commission scientifique émet des avis sur les orientations scientifiques, l'élaboration, le suivi et l'évaluation des projets de recherche, le soutien aux activités scientifiques, les relations entre recherche et formation de formateurs ... le COSP doit désigner 3 membres.

La commission des moyens émet des avis sur la définition des moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet partenarial, la construction du budget de projet (traduction de la contribution de chaque partenaire) ... le COSP doit désigner 2 membres.

La commission d'organisation de la mise en situation professionnelle émet des avis sur la répartition des supports de stage, et la formation des enseignants stagiaires. Le COSP doit désigner 2 membres.

M. COTTRON explique le fonctionnement et le rythme des séances.

Aucune proposition n'est faite par le Directeur et le président du COSP. Les membres du COSP se positionnent sur les sièges à pouvoir :

Commission pédagogique :

- Michèle VINEL (en attente de confirmation de la part de l'intéressée)
- Jean-Michel PERRON
- Agnès CASTEL

Commission scientifique :

- Nicolas VIBERT
- Cécile BETERMIN
- Marie BREGEON

Le Président du COSP propose que Monsieur Jean-Michel PERRON soit un invité permanent de cette commission au regard de l'intérêt que peut trouver CANOPE des sujets traités dans cette instance.

Commission des moyens et commission d'organisation de la mise en situation professionnelle : aucun membre présent ne souhaite être membre de ces commissions. Un message électronique sera transmis à l'ensemble des membres du COSP pour faire un appel à candidature.

4 – Informations et échanges sur la réforme de la formation des enseignants

M. COTTRON fournit les principales informations sur la réforme engagée de la formation des enseignants. Cette réforme, portée par le projet de loi « Pour une école de la confiance » devrait être débattue au parlement en janvier et février. Il est confirmé que les entités chargées d'organiser la formation initiale des enseignants seront portées par l'université, mais ces entités deviendraient des instituts nationaux (INSPE en place de ESPE).

Les principaux changements portés par cette réforme sont :

- La désignation des directeurs

Il y aura création d'un comité d'audit des candidats à l'emploi de directeur des futurs instituts, comité coprésidé conjointement par le recteur d'académie et le président de l'université de rattachement. Ce comité communiquera aux ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale un avis motivé sur l'aptitude de chaque candidat.

Pour les 18 ESPE où le directeur arrive en fin de mandat courant janvier, il y aura nomination d'un administrateur provisoire jusqu'à la mise en place de la réforme.

- Les intervenants dans les formations MEEF

Il est fait reproche que les actuelles formations MEEF ne sont pas assez plurielles (manque d'intégration des enseignants-chercheurs des autres composantes de l'université), et ne s'appuient pas suffisamment sur l'expérience des professeurs de terrain.

Pour information, une analyse rapide du potentiel enseignant établi dans le dossier d'accréditation concernant l'année 2016-2017 permet d'apprécier la part de professionnels de terrain dans les 3 mentions MEEF se rapportant à des concours de recrutement :

MEEF 1er Degré	ESPE (UP et ULR)	12377	77,48%	77,48%
	Services partagés	1575	9,86%	22,52%
	Professionnels	1822	11,40%	
	Vacations	202	1,26%	
	Total	15975	100,00%	100,00%

MEEF 2nd Degré	ESPE (UP et ULR)	9920	63,10%	63,10%
	Services partagés	2698	17,16%	36,90%
	Professionnels	2278	14,49%	
	Vacations	826	5,25%	
	Total	15721	100,00%	100,00%

MEEF Encadrement éducatif	ESPE (UP et ULR)	439	52,39%	52,39%
	Services partagés	287	34,19%	47,61%
	Professionnels	69	8,23%	
	Vacations	44	5,19%	
	Total	838	100,00%	100,00%

Global 3 MEEF	ESPE (UP et ULR)	22736	69,88%	69,88%
	Services partagés	4560	14,02%	30,12%
	Professionnels	4168	12,81%	
	Vacations	1071	3,29%	
	Total	32534	100,00%	100,00%

- Le référentiel de formation

Un référentiel national de formation est proposé. Il est encore en cours de discussion entre les 3 directions générales, la CPU et le R-ESPE. A cette date, seuls des référentiels pour les MEEF 1^{er} degré et 2nd degré sont à l'étude :

MEEF 1^{er} Degré

- Au moins 55 % du temps à la construction du cadre de référence : enseigner les fondamentaux à l'école

- Au moins 20% du temps à la polyvalence et à la pédagogie générale

- Au moins 15 % du temps à la pratique réflexive et recherche
 - 10 % du temps étant réservés au contexte propre de chaque ESPE
- MEEF 2nd Degré
- Au moins 45 % du temps à la construction du cadre de référence
 - Au moins 30 % du temps aux stratégies d'enseignement et d'apprentissage efficaces
 - Au moins 15 % du temps à la pratique réflexive et recherche
 - 10 % du temps étant réservés au contexte propre de chaque ESPE

Echanges sur ces questions :

Mme SANTA CRUZ explique qu'à l'ESPE de Bordeaux les enseignants chercheurs qui interviennent dans les séminaires et qui encadrent les mémoires ne sont pas tous rattachés à l'ESPE, ils sont à minima rattachés à l'université intégratrice.

E. LAMBERT alerte sur le fait que les décisions qui vont être prises pour cette nouvelle maquette vont impacter les sites éloignés (les services des enseignants). La recherche n'est pas une priorité pour les étudiants et les enseignants stagiaires (plutôt préoccupés en M1 par le concours et M2 par la prise en main de la classe), il n'y a pas de place très nette pour la recherche dans les MEEF. A contrario, les nouvelles maquettes de la formation en orthophonie ont fait une part importante à la recherche, avec une forte intention politique pour cet objectif.

M. COTTRON confirme que la recherche paraît secondaire pour les étudiants et enseignants stagiaires et c'était déjà le cas dans les IUFM. Même avec un nombre d'ECTS important et des notes plancher, le ressenti n'a pas évolué, elle paraît toujours « inutile ». Dans le futur M2, le poids du stage sera conséquent. Pour accroître l'attrait, les enseignants chercheurs pourraient aussi organiser des conférences.

A. CASTEL souligne, au sein de ce cadrage, le faible taux consacré à la polyvalence alors même que les enseignants du premier degré doivent acquérir cette polyvalence : quelle sera l'organisation qui permettra d'articuler les fondamentaux avec cette obligation de polyvalence ? Elle évoque également le lien avec la recherche : est-ce qu'il ne serait pas opportun de profiter de cet espace pour explorer les aspects non vus dans les autres rubriques ?

David FEVIN confirme que le manque de temps pour la recherche explique le désintérêt des étudiants. L'opération du Mémoire en 180 secondes, qui est une vitrine de la recherche en éducation, modifie lentement la visibilité de cette recherche. Il faut espérer une montée en puissance.

Il informe également les membres du COSP que la modification de la place du concours (si la solution du concours en L3 était retenue) aura des impacts sur l'enseignement de pré professionnalisation, et sur toutes les maquettes de Licence.

M. COTTRON indique que les collègues pourraient être tentés d'utiliser les 10 % spécifiques pour faire du renforcement disciplinaire ou de la polyvalence mais cette part reste dédiée à des aspects très particuliers.

N. VIBERT s'interroge sur la possibilité de trouver autre chose qu'un mémoire pour la validation de la partie recherche (incitation à promouvoir d'autres modalités) et comment il serait possible de réinjecter un aspect recherche dans ces 10 %.

M. COTTRON et D. GAONAC'H s'accordent pour rappeler que tout est à construire autour de ce cadrage et que les acteurs sont en attente de précisions.

5 – Informations et échanges sur l'appel à projet « Pôles pilotes de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation »

M. COTTRON expose le contexte de cet appel à projet et fait un point sur les avancées du dossier et les liens avec les partenaires.

Le cahier des charges de l'appel à projet est paru le 6 décembre 2018. Le dossier devra être déposé le 6 mai 2019. Les trois phases principales de la construction sont le recueil des données, la mise en cohérence pour la définition des actions de transfert sur le terrain et la diffusion, la rédaction du dossier et la constitution des annexes. Ces trois phases ne sont pas totalement étanches, il faut pouvoir avancer sur tous les attendus (un passage devant les instances de l'université est prévu en avril 2019).

Quatre ESPE sont partenaires : Limoges, Bordeaux et Poitiers sont acteurs (pour la recherche et l'expérimentation) et Orléans Tours (qui ne fait pas partie du périmètre de la Région Nouvelle-Aquitaine) sera partenaire sur les aspects scientifique et l'évolution de la formation.

L'université de Poitiers est le porteur du projet, Mario COTTRON le chef de projet. Des réunions hebdomadaires (en visioconférence) avec les directeurs des ESPE permettent de faire le point sur les avancées des contributions scientifiques et sur les étapes du montage technique du projet et des contributions des opérateurs. Nicolas VIBERT, Victor MILLOGO, Hélène DESORMES et Christelle POTIER sont associés à ces réunions.

La thématique retenue est la métacognition, l'autorégulation et la régulation (autonomie des apprenants) pour laquelle les appuis scientifiques ont été trouvés auprès de plusieurs laboratoires de la Région.

Les trois opérateurs qui auront en charge le transfert sont le CNED, CANOPE et l'IH2EF (ex ESEN ESR).

Un premier groupe de pilotage travaille depuis plus d'un an sur ce dossier sur les impacts possibles sur la formation (des étudiants et des cadres), le passage à l'échelle au niveau régional puis national. C'est un projet sur 10 ans qui permettrait d'obtenir un financement à hauteur de 5 millions d'euros (voire 6/7 millions d'euros pour des projets plus ambitieux).

La diffusion pourra être assurée par les ateliers CANOPE et les CARDIE des académies de la Nouvelle Aquitaine.

C'est un projet conséquent qui oblige, pour sa construction, à réunir les acteurs dans le cadre d'un séminaire (le 13 février à Angoulême).

M. COTTRON va rencontrer Gérard BLANCHARD pour exposer les grandes lignes du projet et envisager un cofinancement de la Région (pour les bourses de thèses dans le domaine de l'éducation, dans le cadre des poursuites d'études en Doctorat).

C. BETERMIN explique que dans le cadre du montage de la Fabrique des ateliers académiques, elle a dû rendre « sa copie » rapidement au Ministère et qu'elle a fait référence à la réponse à l'appel à projet PIA3, fortement liée aux attendus du projet en matière de recherche action.

D. GAONAC'H reconnaît qu'il s'agit ici d'un atout majeur de notre projet.

M. COTTRON explique que chaque directeur d'ESPE est en charge du recueil des contributions scientifiques des différents laboratoires ; ces laboratoires ou chercheurs doivent soumettre leur axe de recherche (en lien avec la problématique) avant le 4 février.

N. VIBERT fait part aux membres du COSP des travaux engagés par le CRIIP sur l'ingénierie de transfert : une méthodologie à l'échelle de l'université de Poitiers a été décrite pour la recherche action. Il serait intéressant de s'en inspirer même si le périmètre du transfert est assez restreint dans le cadre des activités du CRIIP.

C. BETERMIN indique qu'il faut rajouter de la synergie, de l'opérationnalité et du financement pour mettre tout cela en musique : le fond existe déjà en partie.

D. FEVIN souhaite avoir plus d'informations sur la thématique.

N. VIBERT rappelle qu'il sera question d'autonomie, mais avec des disciplines variées ; il faut en fait attendre le retour des contributions scientifiques des laboratoires pour déterminer précisément le contour du projet.

M. COTTRON indique qu'après le 4 février, un point sera fait sur les forces en présence et les apports scientifiques au projet. Il faut des aspects pluridisciplinaires, et pour un affichage clair, s'appuyer sur les contributions possibles.

D. GAONAC'H rappelle qu'au départ le groupe était parti de la métacognition (concepts énoncés par le CSE) pour arriver aujourd'hui à l'autonomie, apprendre à apprendre (thématique qui pourra prendre appui sur le terrain). Il faudra veiller à examiner la thématique sous un angle scientifique plus large (exemple : à travers quels dispositifs conduit-on un élève à être plus autonome dans ses apprentissages ?)

N. VIBERT estime qu'il va être difficile de mesurer ce que l'on veut évaluer en matière de métacognition et auto régulation. Il faut veiller à trouver une articulation entre la métacognition et chaque discipline. De plus, l'appel à projet s'adresse aux enseignants et leur formation mais doit-on aller jusqu'à l'élève ?

C. BETERMIN ajoute qu'il va également falloir sortir de sa discipline pour appréhender les sciences de l'apprentissage, pour ensuite revenir à sa discipline.

Les partenaires ont la capacité de construire un projet cohérent.

JM PERRON questionne M. COTTRON pour savoir si les propositions en matière de métacognition feront l'objet d'un retour avec le groupe du CSE ? Le projet sera présenté au SGPI après le séminaire (peut être auprès de Franck RAMUS).

M. COTTRON ajoute qu'il faudra intégrer les DAN, DAFPEN et DAFPE pour le séminaire afin de récupérer leur contribution (formation académiques des cadres). La diffusion aux parents pourra passer par les CCSTI (Espace Mendès France sur Poitiers).

D. GAONAC'H propose que les documents intermédiaires soient diffusés aux membres du COSP afin qu'ils puissent suivre la dynamique du projet.

La séance prend fin à 16h35.

Le directeur de l'ESPE
Mario COTTRON



Le Président de séance,
Daniel GAONAC'H



La secrétaire de séance
Christelle POTIER

